

Togo/ Communications électroniques : L'ARCEP se dote d'un centre de supervision de la qualité de service



L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) opère un virage dans la régulation des communications électroniques au Togo. L'institution vient de se doter d'un centre de supervision de la qualité de service des réseaux de téléphonie mobile. Le centre a été inauguré jeudi 24 juin au siège de l'Autorité à Lomé par la ministre Cina Lawson de l'économie numérique et de la transformation digitale.

Le dispositif dénommé OMC-R (en anglais Operating Maintenance Center-Radio) se présente comme une plateforme qui permet de collecter, d'analyser et d'interpréter des données sur les réseaux des opérateurs télécoms.

Le Directeur Général de l'ARCEP, M. Michel Yaovi Galley a expliqué qu'il s'agit d'un changement de paradigme qui marque un tournant décisif et historique dans la régulation au Togo en ce sens que les données transmises par la plateforme OMC-R, sont celles extraites directement des plateformes des opérateurs.

Selon lui, l'ARCEP pourra grâce à cet outil, non seulement

contrôler et suivre en temps réel la qualité de service des réseaux de téléphonie mobile (Togocel et Moov Africa Togo), mais aussi de suivre les évolutions technologiques de la téléphonie mobile et s'adapter aux normes de la qualité de services requises.

L'infrastructure devra également permettre à l'Autorité d'être informé de tout dysfonctionnement, sans attendre que ce soit les opérateurs ou les utilisateurs qui l'en informent.



**Michel Yaovi Galley
expliquant le
fonctionnement de la
plateforme à Mme Cina
Lawson**

Au rang des indicateurs de la plateforme, l'on peut en effet citer les taux de disponibilité du réseau, de coupure des appels (appels non aboutis), de succès d'établissement des appels, de succès des connexions internet, de couverture entre autres.

« Cette infrastructure, tout en renforçant les capacités de contrôle du régulateur, va permettre à notre pays, non seulement d'accroître la résilience de son écosystème, mais d'assurer également un confort aux usagers des communications électroniques mobiles, conformément aux objectifs définis dans Togo Digital 2025 », a pour sa part indiqué la ministre Cina Lawson.

Au demeurant, ce virage opéré dans la régulation des

communications électroniques au Togo cadre avec l'une des prérogatives de l'ARCEP notamment, celle de vérifier le degré de respect par les opérateurs, des exigences en matière de fourniture de service, d'accessibilité, de disponibilité, de continuité et d'intégrité, et aussi en termes de qualité de service tels que prescrit dans leurs cahiers des charges.

David S.